



VILLE DE MARSEILLE

DGAAVE (50001)

ACTE D'ENGAGEMENT LOT 2

**Maintenance et travaux d'entretien des
gazons synthétiques, pistes d'athlétisme et
aires de réception du patrimoine de la Ville
de Marseille**

Numéro de la consultation : 2019_50001_0088

Procédure de passation : Appel D'Offres Ouvert

Date de notification :

Sommaire

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE).....	3
1.1 Marché.....	3
1.2 Pouvoir adjudicateur.....	3
1.3 Informations comptables et financières.....	4
Article 2 - CONTRACTANT(S).....	4
2.1 Identification.....	4
2.2 Compte à créditer.....	7
Article 3 - OBJET.....	8
Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE.....	9
4.1 Forme du prix.....	9
4.2 Montant.....	9
4.3 Sous traitance.....	10
Article 5 - AVANCE.....	10
Article 6 - DUREE.....	11
Article 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES.....	11
Article 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	11
Article 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT.....	11
Article 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	14
Article 11 - NOTIFICATION DU MARCHE.....	14
Article 12 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE.....	15

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)

1.1 Marché

Numéro du marché :

Délibération :

La procédure de passation est la suivante :

APPEL D'OFFRES OUVERT - selon les articles suivants : articles R2124-2, R2161-2 à 5 du Code de la commande publique.

Consultation allotie (articles R2113-1 à 3 du Code de la commande publique).

Accord-cadre à bons de commande (articles R2162-1 à 6 et R2162-13 et 14 du Code de la commande publique).

Nature des prestations : Services

1.2 Pouvoir adjudicateur

Pouvoir adjudicateur :

Ville de Marseille

Hôtel de Ville

Quai du Port

13233 Marseille Cedex 20

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire ou son représentant.

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R2191-60 du Code de la commande publique : Monsieur le Directeur des Expertises Techniques.

Service responsable de l'exécution du marché : Direction Des Expertises Techniques.

1.3 Informations comptables et financières

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur l'Administrateur Finances Publiques de la Ville de Marseille
Trésorerie de Marseille Municipale
33 A rue Montgrand
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Imputation budgétaire :
Investissement

Article 2 - CONTRACTANT(S)

2.1 Identification

EN CAS DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
* agissant pour mon compte * agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)	
Raison sociale :	
Domicilié à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
N° Siret :	
Code APE :	

N° TVA intracommunautaire :
(pour les candidats européens sans établissement en France)

EN CAS DE CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES

- **1er co-contractant : MANDATAIRE**

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

Code Postal : Ville :

Tél :

Fax :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

agissant en tant que mandataire :

du groupement conjoint pour lequel il est solidaire des cotraitants membres du groupement conjoint

* du groupement solidaire

(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

Raison sociale :

Domicilié à :

Tél :

Fax :
Dont le siège social est à :
Tél :
Fax :
Courriel :

- 2ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :
Adresse professionnelle :
Code Postal : Ville :
Tél :
Fax :
Courriel :
N° SIRET : Code APE :
N° TVA intracommunautaire :
(pour les candidats européens sans établissement en France)
* agissant pour mon compte
* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)
(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)
Raison sociale :
Domicilié à :
Tél :
Fax :
Dont le siège social est à :
Tél :
Fax :

Courriel :

- 3ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

Code Postal : Ville :

Tél :

Fax :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

Raison sociale :

Domicilié à :

Tél :

Fax :

Dont le siège social est à :

Tél :

Fax :

Courriel :

2.2 Compte à créditer

Règlement sur un compte unique :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous, si le candidat n'est pas un groupement ou s'il est un groupement solidaire sans individualisation des prestations.

Désignation du compte à créditer :

Compte ouvert au nom de :

Etablissement (libellé en toutes lettres) :

Adresse :

Code Banque

Code Guichet

N° compte Clé :

IBAN

BIC

Joindre un relevé bancaire, BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Règlements sur des comptes séparés :

Si les co-traitants sont en groupement conjoint avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Si les co-traitants sont en groupement solidaire avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Les entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire, qui l'accepte, procuration pour percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Obligation du titulaire d'informer le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation :

Conformément à l'article 3.4.2 du CCAG applicable, le titulaire s'engage à informer par écrit, dans les meilleurs délais, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation administrative, juridique et financière et, plus généralement, de toutes modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influencer sur le déroulement du marché.

A ce titre, il notifie toute modification survenant au cours de l'exécution du marché et se rapportant notamment :

- à son statut (cession, fusion, changement de forme juridique, de raison sociale, de dénomination, de siège social, ...),
- à un changement d'adresse,
- à un changement de domiciliation bancaire,
- à la mise en oeuvre à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure d'interdiction de concourir.

Le titulaire est tenu de communiquer au Représentant du Pouvoir Adjudicateur tous les justificatifs nécessaires attestant de ce changement de situation (extrait K bis, publications légales, copie de procès-verbaux d'assemblées générales, jugements, nouveau RIB, nouveaux pouvoirs du Représentant du titulaire,...) afin de permettre au Pouvoir Adjudicateur de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la continuité du marché.

Article 3 - OBJET

Objet de la consultation : Maintenance et travaux d'entretien des gazons synthétiques, pistes d'athlétisme et aires de réception du patrimoine de la Ville de Marseille – 2 lots.

N°	Intitulés lots séparés
Lot 02	2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 13ème, 14ème, 15ème, 16ème Arrondissement et Equipements Rattachés.

Les prestations sont en outre découpées en postes, de la façon suivante :

Poste N°01 à prix Unitaires Forfaitisés: Maintenance des gazons synthétiques, pistes d'athlétisme et aires de réception du patrimoine de la Ville de Marseille.

Poste N°02 à prix Unitaires: Travaux d'entretien des gazons synthétiques, pistes d'athlétisme et aires de réception du patrimoine de la Ville de Marseille.

Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHÉ

4.1 Forme du prix

Le marché sera traité à prix unitaires.

4.2 Montant

Les bons de commandes seront émis dans les conditions et limites suivantes:

Le lot 2 est conclu pour un montant minimum annuel fixé à 40 000 euros H.T., le montant maximum annuel est de 300 000 euros H.T.

Les prix unitaires du marché sont détaillés dans :

L'annexe au présent marché intitulée "bordereau des prix unitaires" (BPU).

Le prix du marché résulte de l'application des quantités réellement exécutées aux prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires.

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux articles R2191-45 à 63 du Code de la commande publique.

4.3 Sous traitance

(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant.)

Les déclarations de sous traitance (imprimé DC4 disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>)

que j'annexe au présent document indique(nt) la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le relevé bancaire (BIC ou IBAN) du sous-traitant est joint.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette(ces) annexe(s) est de :

En chiffres : € HT

En chiffres : € TTC

En

lettres :

.....
Dédution faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi ramené à :

Montant total du marché € HT :

Montant total du marché € TTC :

Montant acte(s) de sous-traitance € HT :

Montant acte(s) de sous-traitance € TTC :

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € HT :

.....
Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € TTC :

.....
Les déclarations à remplir par le(les) sous-traitant(s) énumérées ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement.

Article 5 - AVANCE

Je renonce au bénéfice de l'avance : oui/non

Article 6 - DUREE

La durée du marché pour le lot 2 se définit comme suit : le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification du marché.

Le marché est reconductible par période d'un an à compter de la date anniversaire du marché, telle que précisée dans le précédent alinéa, dans la limite de 3 reconductions.

La reconduction du marché se fera de manière tacite.

En cas de décision de non reconduction du marché, le représentant du pouvoir adjudicateur transmet sa décision au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 1 mois avant la fin de la durée de validité du marché.

Toute information complémentaire relative à la durée et/ou aux délais figure au CCAP / CCP.

Article 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES

Sans objet.

Article 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu de maintenir son offre, à compter de la date limite de remise des offres, pendant un délai de **6 mois**.

Article 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

1. Insertion par l'activité économique

En application des dispositions des articles L2111-3 et L2112-2 du Code de la commande publique, une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières doit être réalisée par les entreprises attributaires sur les lots suivants :

Le nombre d'heures d'insertion à réaliser dans l'exécution de la prestation est le suivant :

- Pour le lot n°2 : **65 heures minimum par an**, sauf si les 260 heures dues sur les 4 années sont réalisées avant la 1ère année.

2. Engagement d'insertion

- JE DECLARE / NOUS DECLARONS avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP / CCP) et notamment des dispositions relatives à l'action obligatoire d'insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

- JE M'ENGAGE / NOUS NOUS ENGAGEONS, si je suis / nous sommes déclaré(s) attributaire(s) d'un ou plusieurs lot(s) comportant une obligation d'insertion, à réserver, dans l'exécution du marché concerné, un nombre d'heures d'insertion, sur la durée du chantier, au moins égal à celui indiqué ci-dessus et dans le cahier des clauses administratives particulières.

- JE M'ENGAGE / NOUS NOUS ENGAGEONS à fournir, à la demande du référent, et dans le délai qui me/nous sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

- JE M'ENGAGE / NOUS NOUS ENGAGEONS pour assurer la mise en oeuvre de la clause d'insertion, à appliquer la solution cochée ci-dessous

O (1) JE FAIS / NOUS FAISONS le choix, parmi les solutions proposées ci-dessous, de la solution n° et renseigne/renseignons la rubrique choisie

O (1) J'ATTENDS / NOUS ATTENDONS l'attribution du marché, pour faire le choix de la solution, en liaison avec le correspondant « clause d'insertion », désigné au RC.

(1) Cocher la solution retenue

Solution n° 1 : recours à la sous-traitance, ou à la co-traitance(2) d'une partie des travaux à une entreprise d'insertion.

Société : _____

Siège social à : _____

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____

(2) Attention la co-traitance ne peut intervenir après le dépôt de l'offre

Solution n° 2 : mise à disposition de salariés

O Recours à une entreprise de travail temporaire d'insertion :

Société : _____

Siège social à : _____

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____

O Recours à une association intermédiaire :

Société : _____

Siège social à : _____

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____

O Recours à un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification :

Société : _____

Siège social à :

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____

O Recours à une entreprise de travail temporaire :

Société : _____

Siège social à : _____

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____

Solution n° 3 : embauche directe dans l'entreprise :

Nombre de personnes embauchées : _____

Nature du ou des postes :

Nature des contrats : _____

(Contrat à durée indéterminée, Contrat à durée déterminée, Contrat à durée du chantier, Contrat en alternance, etc.)

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché, tels que listés au CCAP/CCP en tant que documents contractuels,

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à 14 du Code de la commande publique

A, le

En un seul original

Le candidat ou le mandataire

*Signature du candidat, précédée des nom,
prénom et qualité du signataire*

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente).

Article 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A Marseille, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à signer)

Pour Le Maire

Date de transmission en Préfecture :

Article 11 - NOTIFICATION DU MARCHE

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

"Reçu à titre de notification une copie du présent marché"

A, le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.

En cas de notification par voie électronique, indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire.

Article 12 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCE

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSIION DE CREANCES

Pouvoir adjudicateur : Ville de Marseille - Mairie de Marseille
(voir l'article 1.2)
Direction / Service : DGAAVE (50001)

A l'attention de : Monsieur le Directeur des Expertises Techniques
Immeuble Allar – 9 rue Paul Brutus
13233 Marseille Cedex 20

A remplir par l'administration (pouvoir adjudicateur) en original sur une photocopie.
Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous traitants bénéficiant du paiement direct évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par en qualité de

A Marseille, le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

ANNEXE : COMPTE A CREDITER

Objet de la
consultation :

Prestations
concernées :

Désignation de l'entreprise :

Nom :

Raison sociale :
Adresse :

Désignation du compte à créditer :
Compte ouvert au nom de :
Etablissement (libellé en toutes lettres) :
Adresse :

Code Banque
Code Guichet
N° compte Clé :.....
IBAN
BIC

Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal, BIC (bank identification code)
ou IBAN (international bank account number)